

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 6 OCTOBRE 2023 À 16 H 00

Rapport N° 23

APPROBATION DU PROGRAMME DE RÉHABILITATION DES SITES DE BEAUPEYRAS ET ABBÉ PREVOST

Aujourd'hui L'an deux mille vingt trois, le six octobre, le Conseil Municipal de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 29 septembre 2023, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil Municipal.

Préside la séance : Olivier BIANCHI, Maire

Secrétaire : Wendy LAFAYE

Conseiller(e)s présent(e)s :

Olivier BIANCHI, Christine DULAC ROUGERIE, Dominique BRIAT, Nicolas BONNET, Cyril CINEUX, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Jean-Christophe CERVANTES, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Odile VIGNAL, Christophe BERTUCAT, Anne-Laure STANISLAS, Didier MULLER, Sondès EL HAFIDHI, Charles-André DUBREUIL, Sylviane TARDIEU, Anna AUBOIS, Marion BARRAUD, Géraldine BASTIEN, Laetitia BEN SADOK, Valérie BERNARD, Fatima BISMIR, Alexis BLONDEAU, Julien BONY, Estelle BRUANT, Marion CANALES, Samir EL BAKKALI, Eric FAIDY, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Diego LANDIVAR, Cécile LAPORTE, Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, Marianne MAXIMI, Pierre MIQUEL, Lucie MIZOULE, Lucas PEYRE, Frédéric PILAUD, Catherine PINET-TALLON, Stanislas RENIE, Pierre SABATIER, Yannick VIGIGNOL, Thomas WEIBEL

Conseiller(e)s ayant donné pouvoir :

Rémi CHABRILLAT pouvoir à Yannick VIGIGNOL, Nicaise JOSEPH pouvoir à Dominique BRIAT, Magali GALLAIS pouvoir à Jean-Christophe CERVANTES, Jérôme AUSLENDER pouvoir à Cécile AUDET, Dominique ADENOT pouvoir à Marion CANALES, Jean-Pierre BRENAS pouvoir à Catherine PINET-TALLON, Fatima CHENNOUF-TERRASSE pouvoir à Diego LANDIVAR, Alparslan COSKUN pouvoir à Marianne MAXIMI, Vincent SOULIGNAC pouvoir à Estelle BRUANT

Arrivée de Mme BERNARD après l'élection de l'adjointe (question n°2).

M. le Maire prononce une suspension de séance après le vote de la question n°3 pour accueillir le Maire de Krementchouk et son Premier Adjoint et procéder au temps protocolaire de signature de l'accord de jumelage.

Le quorum étant atteint, la séance reprend à la question n°4.

Départs de M. AUSLENDER (pouvoir à Mme AUDET), de M. SABATIER (pouvoir à M. PILAUD) et de M. CHABRILLAT (pouvoir à M. VIGIGNOL) pendant le débat de la question n°7.

Arrivée de M. SABATIER avant le vote de la question n°8 (fin du pouvoir à M. PILAUD).

Rapport N° 23
APPROBATION DU PROGRAMME DE RÉHABILITATION DES SITES DE BEAUPEYRAS ET ABBÉ PREVOST

En 2018, dans le cadre de la première édition du budget participatif lancé par la ville de Clermont-Ferrand, deux projets ont été retenus. Ils concernaient, tous deux, le site associatif de Beaupeyras et étaient intitulés respectivement « Rénovation Mille Club de La Glacière » et « Parc de loisirs à la Glacière ».

Sur le quartier, la ville dispose de deux sites au sein du quartier la Glacière. Le premier site nommé Abbé Prevost accueille à ce jour une salle associative et un espace extérieur. Une partie de celui-ci est utilisée comme parking. Le second site nommé Beaupeyras accueille un édifice emblématique, un Mille Club, ainsi que trois bâtiments préfabriqués.

Face à la nécessité de réaliser des travaux sur les 2 sites, tant sur la partie bâtementaire que sur l'aménagement des espaces extérieurs d'une part, et considérant la faible teneur du quartier en salles associatives et espaces verts de proximité et de qualité, la Ville de Clermont-Ferrand a décidé en 2022 d'intégrer cette opération à sa Programmation Pluriannuelle d'Investissement (PPI).

Une mission de programmation a été confiée au cabinet HEMIS-AMO. La définition des besoins s'est organisée dans le cadre d'un travail transversal des services de la Ville et avec la participation des acteurs et usagers, actuels et futurs, du site (commerçants, habitants, associations). Des ateliers de concertation et de réflexion ont été émis en place afin de recenser les attentes et définir les besoins nécessaires, tant en termes d'espaces intérieurs que d'espaces extérieurs.

Au titre de l'inscription à la PPI de la ville, le budget alloué à l'opération est de 1,5M€ toutes dépenses comprises.

Le présent programme, annexé sous forme dématérialisée à la délibération, définit les orientations fixées sur les deux sites de projets. Néanmoins il s'adresse à deux maîtrises d'œuvre distinctes qui porteront des réflexions sur des sujets différents mais devront pour autant avoir une connaissance générale des deux sites et des besoins globaux afin de garantir une cohérence d'ensemble :

- D'une part, une maîtrise d'œuvre interne aux services de la ville sera en charge des aménagements extérieurs du site de Beaupeyras (hors Mille club). Le budget alloué pour l'aménagement du site de Beaupeyras s'élève à 371 000 euros TTC (toutes charges confondues) ;
- D'autre part, une maîtrise d'œuvre externe sera retenue pour le réaménagement du site Abbé Prevost (construction d'un édifice et aménagements extérieurs) et prendra en compte en complément le sujet du Mille Club (désossage ou démolition suivant diagnostics et budget). Le budget alloué pour la réhabilitation du site Abbé Prevost s'élève à 1 138 000 euros TTC (toutes charges confondues).

Les études préalables ainsi que les réunions de concertation ont permis sur la base des prérequis fixés par la ville, de définir les objectifs précis de l'opération et de donner à chacun des deux sites une thématique forte et spécifique :

- Sur le Site Abbé Prevost : Un pôle de services dans un écrin naturel
- Sur le site Beaupeyras : Un pôle pleine nature

Plus précisément, il s'agira de :

- Préserver les bâtiments existants sur le site Abbé Prevost et si possible le Mille Club sur le site de Beaupeyras qui propose une architecture emblématique d'une époque. Les bâtiments préfabriqués ne seront pas conservés. Le dépôt de voirie de la DEPP sera conservé, le temps de trouver une solution de relocalisation dans le quartier. Une fois cette relocalisation effectuée, l'emprise libérée sera aménagée dans la continuité du parc Beaupeyras ;

- Sur le site Abbé Prevost, construire les locaux supplémentaires nécessaires afin de répondre aux besoins des usagers en apportant une attention particulière à l'intégration du futur édifice tant sur le plan fonctionnel que sur l'intégration paysagère.
- Créer des espaces extérieurs qualitatifs offrant un panel d'activités diverses : espaces de promenade, de repos, de partage, de rencontre, sportifs, de jeux, ...
- Définir un parcours doux et végétalisé qui relie les deux sites et les connecte au quartier proche.
- Définir un parcours sportif associé à un parcours vert à travers la ville traversant les sites concernés.
- Conforter le caractère paysager sur les deux sites.
- Conforter l'ambiance de village déjà ressentie en renforçant la centralité des sites au sein du quartier.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver le programme de réhabilitation des sites de Beaupeyras et d'Abbé Prevost ;
- d'autoriser le lancement de la consultation pour sélectionner la Maîtrise d'oeuvre externe en charge de la partie bâtementaire et de l'aménagement du site d'Abbé Prevost, dans le cadre d'un marché à procédure adaptée (MAPA).

TOTAL VOTANTS :	55	=	46 Conseillers Présents	+	9 Représentés	-	0 Non participation
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES :	55	=	Pour : 55	+	Contre : 0		
Abstention :	0						

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand

La Secrétaire de séance,
Wendy LAFAYE

Le Maire,
Olivier BIANCHI

